

Décision n°
2025.005

04/09/2025



Nature de l'acte :
Finances locales

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 02

Virement de crédit n° 02

Virement de crédit
à l'opération
« Voirie communale et
trottoirs 2025 »

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L2122-22, L2122-23 et L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2022.051 du 22 septembre 2022 décidant d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget de la commune ;

Vu la délibération n° 2022.062 du 17 novembre 2022 adoptant un règlement budgétaire et financier (RBF) ;

Vu la délibération n° 2023.021 du 30 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Vu la délibération n° 2025.029 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 de la commune ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Considérant la nécessité d'abonder les crédits de l'opération « Voirie communale et trottoirs 2025 » ;

DÉCIDE

Article 1 – De procéder aux virement de crédits comme suit :

Intitulés des comptes	DIMINUT*/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants(€)	Comptes	Montants(€)
00392 : AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG		100 000,00		
23 – Immobilisations en cours				
Install. matériel et outill. technique	2315 518	100 000,00		
00450 : VOIRIE COMMUNALE ET TROTTOIRS 2025				100 000,00
23 – Immobilisations en cours				
Install. matériel et outill. technique			2315 845	100 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		100 000,00		100 000,00

Article 2 – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de Brive et au Trésorier de la collectivité.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 4 septembre 2025

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 04/09/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 04/09/2025